

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 23 MARS 2017

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mille dix-sept

et le 23 mars

A 9 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL**Le Comité Syndical du 17 mars 2017, régulièrement convoqué par courrier du 28 février 2017 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 23 mars 2017 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date de la convocation

Nombre de Membres présents : 15

20 mars 2017

Date d'affichage

Monsieur René CANNIAUX, délégué de SAINT LOUP LE TERRIER et DES CRETES PREARDENNAISES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

23 mars 2017

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2016
DU BUDGET
PRINCIPAL****AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU
BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2016,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 357 896,03 €.

VOTE :**POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION
N° 2017-03**

Le Président,

Bernard BESTELaprès dépôt en Sous
Préfecture

Le : 12 avril 2017

et publication ou
notification

du 23 mars 2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

008-240800912-20170323-2017-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

ANNEXE

SSE BUDGET GENERAL	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	
FONCTIONNEMENT	
	AG
DEPENSES	322 189,55 €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	40 965,44 €
TOTAL	363 154,99 €
RECETTES	272 899,28 €
Resultat de clôture exercice 2015	448 151,74 €
TOTAL	721 051,02 €
EXCEDENT	357 896,03 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
	AG
DEPENSES	17 426,52 €
Déficit clôture exercice 2015	- €
TOTAL	17 426,52 €
RECETTES	3 408,00 €
Excedent clôture exercice 2015	402 037,89 €
Excédent de fonct. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	40 965,44 €
TOTAL	446 411,33 €
EXCEDENT	428 984,81 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	- €
Restes à réaliser en recettes	- €
RESULTAT DE CLOTURE	786 880,84 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
AFFECTATION DU RESULTAT	357 896,03 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
POUR INFORMATION	
EXCEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	428 984,81 €